

Cabane perchée Ranch - DDL

Ain



Crédit photo : Ranch (domaine de la dombes)



Sur plus de 30 hectares, les amoureux de la nature seront séduits par ce coin de paradis. De grands espaces boisés, un bel étang de 13 hectares, nos nombreux parcs animaliers, une piscine lagon, un espace bien être à privatiser.

Infos pratiques

Categorie : Hébergement

: Hébergement locatif

Description

La cabane perchée du Ranch est au cœur du parc des Bisons. Ces animaux des plus impressionnants seront vos voisins le temps d'un séjour.

Entre amis ou en famille, cette cabane est idéale pour se retrouver et passer un moment idyllique entouré de la nature.

Vous disposerez d'électricité, et de toilettes sèches.

La grande chambre double et la grande terrasse apportent à cette cabane tout son charme et sauront vous satisfaire.

Nombreuses activités sur place dont accrobranche, mini golf, location de vtt ou barque.

Prévoir de bonnes chaussures, serviette de toilette, une lampe torche et un portable chargé.

Situation géographique



Toutes les infos pratiques

Informations pratiques

Ouverture:

Du 29/03 au 03/11/2024.

Tarifs:

Repas : de 14 à 23 € (14€ menu enfant (plat, dessert, boisson)

23€ menu adulte (entrée, plat, fromage, dessert et boisson))

Nuitée : de 315 à 330 € (Petit-déjeuner inclus.)

Taxe de séjour : 0,51 €.

Possibilité de rajouter des options comme panier repas, panier apéro, dégustation terroir ou option romantique.

Possibilité de faire également des activités sur place : Espace bien être, massage, mini golf, location de VTT ou de barque etc...

Modes de paiement:

Carte bancaire/crédit, Chèque, Chèque-Vacances Classic, Espèces, Virement, Paiement en ligne

Services:

Bureau d'accueil, Petit déjeuner en chambre, Prêt de matériel, Vente de cartes de pêche, Documentation Touristique, Location de VTT

Fiche mise à jour par Dombes Tourisme le 09/08/2024

Contact

941 chemin de verfey

01240 Saint-Paul-de-Varax

Tél. 04 74 30 32 32

contact@domainedeladombes.com

<http://www.domainedeladombes.com>